

Objet : FINANCES - Réhabilitation de l'Eglise - demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 23/13  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :  
En exercice : 29    Présents : 27    Votants : 29    Procurations : 02

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le : 26 FEV. 2013  
Affiché le : 26 FEV. 2013

L'An deux mille treize, le vingt et un février, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAATION : 14 février 2013

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, GALAÛN, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, MOUNIC, LOUGE, GESTA.

**PROCURATIONS**

Mme DURAND	à	Mme AUDIGUIER
Mme SCHINTONE	à	Mme MAUREL

**Secrétaire** : M. BENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : FINANCES - Réhabilitation de l'Eglise - demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la réhabilitation de l'église va débuter pour la somme de 741 036,00 € HT.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la DRAC pour aider la Commune dans cette dépense.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- De solliciter une subvention auprès de la DRAC pour aider la Commune dans cette dépense.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 22 février 2013

Le Maire,  
  
Lysiane MAUREL

